



Québec, le 27 avril 2021

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-391

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, faisant suite au document (19-274) présentant pour chacun des cégeps, le nombre d'étudiants déclarés handicapés ainsi que la proportion d'étudiants déclarés handicapés parmi l'ensemble des étudiants inscrits à l'enseignement collégial. Par rapport à ces données, votre demande vise à :

- en savoir plus sur le processus de déclaration des étudiants en situation de handicap par les cégeps. À quoi correspond ce nombre? Est-ce tous les étudiants qui sont inscrits aux services adaptés qui sont déclarés? Est-ce que ce nombre peut inclure des étudiants qui n'ont pas fait de demande aux services adaptés?
- les données présentées dans le tableau sont en date de l'automne 2017. Est-ce que vous avez des données plus récentes?
- obtenir les mêmes données, mais pour les étudiants inscrits dans les universités du Québec. Ainsi, pour chacune des universités du Québec, à savoir :
 - le nombre d'étudiants en situation de handicap inscrits dans leur établissement;
 - la proportion d'étudiants en situation de handicap parmi l'ensemble des étudiants inscrits dans leur établissement;
 - les données les plus récentes disponibles;
 - une description détaillée de la façon dont les données ont été obtenues (étudiants déclarés par les services aux étudiants des établissements, données recueillies lors de l'inscription de tous les étudiants, etc.?).

... 2

Vous trouverez ci-joint un document pouvant répondre à votre demande, pour le volet collégial. Nous soulignons qu'une demande d'accès formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) ou transmise à la responsable d'accès du Ministère vise uniquement les documents existants et détenus par notre organisme. Si vous avez des questions ou des demandes d'informations concernant les étudiants en situation d'handicap, nous vous invitons à communiquer directement avec les directions du Ministère de l'Enseignement supérieur qui sont responsables de ce type de dossier.

En ce qui concerne la question sur le processus de déclaration des étudiants en situation de handicap dans les cégeps du Québec, plus d'informations sont diffusées à l'annexe A111 « Accessibilité au collégial des étudiants en situation de handicap », plus précisément aux normes d'allocation disponibles à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-supérieur/universitaire/Regime_budg_financier_cegeps_2020-2021.pdf

Afin de donner suite à la question sur les étudiants en situation de handicap inscrits dans les universités, nous vous invitons à consulter les données utilisées par le Ministère et produites par l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap (AQICESH). Celles-ci sont disponibles sur le Web à l'adresse suivante :

<https://www.aqicesh.ca/documentations/?id=all>

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale singée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p.j. 2

Tableau. Nombre et proportion d'étudiants déclarés handicapés inscrits à l'enseignement collégial, au trimestre d'automne pour l'année scolaire 2019-2020
Ensemble du réseau public

Nom de l'organisme	Étudiants déclarés handicapés inscrits à l'enseignement collégial (N)	Proportion d'étudiants en situation de handicap parmi l'ensemble des étudiants (%)	Total
Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000)	183	6,5%	2 802
Cégep de Rimouski (901000)	396	14,0%	2 834
Cégep Limoilou (902000)	577	11,8%	4 910
Cégep de Sainte-Foy (903000)	849	11,3%	7 545
Cégep de Sherbrooke (904000)	838	13,7%	6 130
Cégep de Granby (904001)	300	13,3%	2 252
Cégep de Trois-Rivières (905000)	395	10,0%	3 946
Collège Shawinigan (906000)	85	7,1%	1 194
Cégep de Drummondville (907001)	448	16,4%	2 728
Cégep de Sorel-Tracy (907002)	183	13,9%	1 320
Cégep de St-Hyacinthe (907003)	686	13,6%	5 044
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	446	12,1%	3 698
Cégep Édouard Montpetit (909000)	986	13,3%	7 423
Cégep régional de Lanaudière (940000)	975	15,2%	6 403
Cégep Lionel Groulx (911000)	679	11,2%	6 067
Cégep de Saint-Laurent (912000)	449	11,4%	3 925
Cégep d'Ahuntsic (913000)	631	7,1%	8 944
Cégep de Bois-de-Boulogne (914000)	200	5,7%	3 537
Cégep de Rosemont (915000)	377	6,8%	5 509
Cégep de Maisonneuve (916000)	426	6,4%	6 652
Cégep du Vieux Montréal (917000)	922	13,2%	6 959
Cégep de Valleyfield (918000)	360	13,8%	2 614
Cégep de l'Outaouais (919000)	716	14,4%	4 967
Collège Héritage (919001)	97	7,4%	1 317
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)	239	10,6%	2 256
Cégep de Lévis-Lauzon (921000)	332	11,8%	2 810
Cégep de Rivière-du-Loup (922000)	108	9,1%	1 190
Cégep de La Pocatière (923000)	177	12,5%	1 413
Cégep de Thetford (924000)	103	9,5%	1 084
Cégep de Victoriaville (925000)	221	11,5%	1 917
Cégep François-Xavier Garneau (926000)	605	9,4%	6 454
Cégep de Matane (927000)	80	8,4%	958
Cégep de Saint-Jérôme (928000)	896	16,9%	5 301
Cégep André-Laurendeau (929000)	357	9,8%	3 636
Cégep Montmorency (930000)	1 021	12,0%	8 484
Cégep de Baie-Comeau (931001)	99	12,9%	769
Cégep de Sept-Îles (931002)	90	13,8%	653
Collège d'Alma (932001)	97	7,9%	1 231
Cégep de Chicoutimi (932002)	270	10,9%	2 467
Cégep de Jonquière (932003)	370	11,2%	3 295
Cégep de St-Félicien (932004)	260	18,8%	1 382
Collège Dawson (933000)	534	5,0%	10 694
Vanier College (934000)	419	5,4%	7 701
Cégep John Abbott (935000)	512	6,9%	7 449
Champlain Regional College (936000)	392	6,7%	5 848
Cégep Beauce-Appalaches (937000)	194	8,9%	2 191
Cégep Marie-Victorin (938000)	447	8,0%	5 565
Cégep Gérard-Godin (939000)	154	10,7%	1 445
Ensemble du réseau public	20 181	10,4%	194 913

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel SOCRATE, données en date du 1er novembre 2020

* Service personne handicapée

Étudiant en situation de handicap admissible aux fins de financement

Tableau. Nombre et proportion d'étudiants déclarés handicapés inscrits à l'enseignement collégial, au trimestre d'automne pour l'année scolaire 2019-2020
Ensemble du réseau privé subventionné et réseau gouvernemental

Nom de l'organisme	Étudiants déclarés handicapés inscrits à l'enseignement collégial (N)	Proportion d'étudiants en situation de handicap parmi l'ensemble des étudiants (%)	Total
Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	133	13,5%	985
Collège Ellis, campus de Drummondville (250506)	83	15,1%	549
Collège Lafèche (260501)	223	19,4%	1 147
Collège Ellis, campus de Trois-Rivières (260507)	34	11,1%	305
Séminaire de Sherbrooke (270543)	39	12,4%	315
Collège Mérici (669506)	220	24,3%	904
Collège Bart (1975) (669537)	54	16,3%	331
Collège O'Sullivan de Québec inc. (669546)	45	13,2%	342
Collège Universel - Campus Gatineau (690555)	42	8,2%	514
Collège André-Grasset (1973) inc. (749547)	212	15,1%	1 400
Institut Teccart (692550)	19	2,4%	807
Collège TAV (693510)	43	3,8%	1 136
Collégial international Sainte-Anne (693530)	57	18,0%	316
École de musique Vincent d'Indy (719503)	4	5,7%	70
Collège LaSalle (749548)	105	2,5%	4 147
Collège O'Sullivan de Montréal inc. (749561)	22	5,0%	437
Collège Jean-de-Brébeuf (749556)	197	11,8%	1 674
Collège international Marie de France (749557)	31	12,7%	244
Collège Centennial (749701)	30	54,5%	55
Collège Marianopolis (749712)	139	6,9%	2 018
Collège International des Marcellines (749730)	16	19,5%	82
Ensemble du réseau privé subventionné	1 748	9,8%	17 778
Institut de technologie agroalimentaire, campus de La Pocatière (190504)	55	3,1%	1 772

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel SOCRATE, données en date du 1er novembre 2020

* Service personne handicapée

Étudiant en situation de handicap admissible aux fins de financement

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).